

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL



AFFIDAVIT

Je, soussigné, Richard BÉLANGER, résidant au numéro [REDACTED] en la Ville de Montréal, Province de Québec, [REDACTED] étant dûment assermenté et dans le but de rectifier les faits pour rassurer les citoyens sur mon intégrité et mon honnêteté, déclare ce qui suit, savoir:

1 : Lors de son témoignage à la Commission Charbonneau, Monsieur Michel Lalonde, ingénieur de la firme Génius a éclaboussé des maires d'arrondissement dont moi-même, premier magistrat de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

2 : À cette occasion, Monsieur Michel Lalonde a affirmé dans son témoignage m'avoir remis un chèque de MILLE DOLLARS (1 000,00\$) qui lui aurait permis d'obtenir un contrat dans cet arrondissement.

3 : Monsieur Michel Lalonde a effectivement acheté cinq (5) billets pour un cocktail de financement regroupant les arrondissements de l'Ouest-de-l'Île de Montréal qui a eu lieu le vingt octobre deux mille huit (2008) au coût de MILLE DOLLARS (1 000,00\$).

5 : Cette contribution de MILLE DOLLARS (1 000,00\$) a été faite par chèque à l'ordre de Union Montréal conformément aux règlements régissant le financement des partis politiques alors en vigueur.

6 : Au fil des ans, je n'ai eu qu'une (1) seule rencontre formelle avec Monsieur Michel Lalonde en présence de Monsieur André Brideau, directeur des travaux publics de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

7 : Pour ce qui est de l'octroi de contrats, le processus à l'époque était le suivant: quelques firmes étaient invitées par l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à soumissionner sur un projet donné et selon les règles en vigueur, les firmes intéressées étaient dans un premier temps évaluées selon des critères qualitatifs (Profil de la firme, expérience, échéancier, assurance-qualité, etc.). Le comité d'évaluation était composé de trois (3) fonctionnaires de l'arrondissement; une moyenne des évaluations était établie; les enveloppes de bordereaux de prix des soumissionnaires ayant obtenu un pointage de soixante-dix pour cent (70%) étaient alors ouvertes; une formule mathématique tenant compte du pointage ainsi obtenu et du prix soumissionné déterminait le pointage final et la firme ayant obtenu le meilleur pointage était alors recommandée pour l'octroi du contrat.

8 : Le Groupe Séguin experts-conseils Inc. dont faisait partie Monsieur Michel Lalonde à l'époque, a été invité à deux (2) reprises à soumissionner sur des projets depuis deux mille six (2006) :

- Un (1) contrat leur a d'ailleurs été octroyé pour les services professionnels pour le projet de réhabilitation structurale d'aqueduc des rues Léon-Brisebois et Soupras dans l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Ainsi, lors du conseil d'arrondissement du vingt et un mars deux mille sept (2007), il fut recommandé au Comité exécutif de la Ville de Montréal, d'octroyer ce contrat au

Groupe Séguin experts-conseils Inc. (Résolution CA07 28 0072). Le contrat fut par la suite octroyé par le Comité exécutif le quatre avril deux mille sept (2007) (Résolution CE 07 0400).

- Le Groupe Séguin experts-conseils Inc. a aussi été invité à soumissionner dans le dossier des travaux de réfection routière de la rue Pierre-Boileau, en janvier deux mille neuf (2009). Ce contrat a toutefois été octroyé à une autre firme suite au processus expliqué précédemment.

9: La contribution de deux mille huit (2008) de Monsieur Michel Lalonde qui était tout à fait conforme aux règlements régissant le financement des partis politiques, n'a donc pas eu les effets espérés.

10 : Le seul contrat octroyé à Groupe Séguin experts-conseils Inc. l'a été en deux mille sept (2007) soit bien avant la participation de Monsieur Michel Lalonde au cocktail du vingt octobre deux mille huit (2008).

11: À titre d'information, j'ai amassé environ TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00\$) pour la campagne électorale de 2009, avec la tenue de trois (3) cocktails de financement dont la majorité des billets étaient vendus à des résidents de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Genève, des dons personnels des candidats locaux ainsi que la vente de cartes de membres. Cette campagne a coûté environ VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (27 000,00\$), montant qui était autorisé par le Directeur général des Élections. Le solde d'environ HUIT MILLE DOLLARS (8 000,00\$) ayant servi au financement de la campagne électorale du Maire de Montréal.

12: Je confirme que tous les faits ci-dessus allégués sont vrais et que tout s'est fait selon les normes en vigueur à l'époque.

Et j'ai signé à Montréal, Province de Québec, Canada, ce seize mai deux mille quinze (2015).


Richard BÉLANGER

DÉCLARÉ ET ASSERMENTÉ
devant moi, à Montréal, Province
de Québec, Canada, le seize mai
deux mille quinze (2015).


Me Eric DUGAS, notaire
